

Dans les lycées et collèges en France : les fédérations se présentent par liste pour les élections au conseil d'établissement, et le pourcentage obtenu donne le pourcentage de délégués au collège et au lycée.

Au Lycée Jean Renoir, les entités du primaire et du secondaire ont décidé de travailler ensemble, et d'établir une liste commune pour la représentation des parents au conseil d'établissement. Les parents du primaire s'occupent du conseil d'école, et les parents du secondaire s'occupent du secondaire.

L'UPE est attachée à la représentation du KiGaBe et du Elternbeirat au sein du conseil d'établissement, et souhaitent que les quatre entités se présentent et travaillent ensemble plutôt que séparées.

Pour les délégués parents du collège et du lycée: les fédérations de parents se partagent équitablement les postes, en proposant à chaque classe d'avoir deux délégués par fédération.

Si les délégués ont la charge de la classe en responsabilité, il est essentiel que l'information circule vers les fédérations et que les fédérations puissent informer les délégués.

Si des parents veulent être délégué(e)s dans la classe, il est ainsi souhaitable qu'ils se rapprochent d'une fédération. Ils bénéficient alors du support pour l'UPE : de la FAPÉE, (formation, aides, assistance juridique etc.), du réseau des associations de parents, et contribuent également aux bonnes relations mises en place par les fédérations auprès de l'administration du LJR.

Il existe par ailleurs des problèmes d'ordre général qui ne peuvent être traités que par les fédérations.

En pratique, la liste des délégués est proposée par les fédérations de parents à Monsieur le Proviseur, qui décide qui sera effectivement délégué.

Ce fonctionnement a fait ses preuves : il a permis de débloquent des situations qui seraient sans aucun doute restées insolubles sans l'intervention de l'UPE auprès de la direction du LJR et/ou de l'AEFE via la FAPÉE.